



Comprendre les frais des fonds communs de placement

Les fonds communs de placement sont depuis longtemps un choix d'investissement populaire qui a permis à des générations de Canadiens d'atteindre leurs objectifs financiers.

Les placements dans les fonds communs comportent des frais. Parmi ces frais, mentionnons les frais intégrés qui sont liés à la gestion du fonds ainsi que la rémunération versée aux conseillers et aux sociétés de courtage pour leurs conseils et leurs services.

À partir de 2027, les investisseurs canadiens détenant des parts de fonds communs de placement ou de fonds négociés en bourse (FNB) recevront un rapport annuel amélioré sur les frais et les autres formes de rémunération. Ce rapport fournira une répartition détaillée de tous les frais payés durant l'année civile 2026, en dollars et en pourcentage. Même si ces coûts ont toujours existé, le rapport amélioré offrira une plus grande transparence sur les frais associés aux placements.

Explication du ratio des frais du fonds

Les frais intégrés du fonds sont les plus importants frais associés aux fonds communs de placement. Ils couvrent les frais courants de gestion et d'exploitation du fonds. Ces frais sont déduits directement de la valeur liquidative (VL) du fonds et ne sont pas facturés séparément aux comptes des investisseurs.

Les frais intégrés du fonds sont représentés par le **ratio des frais du fonds (RFF)** qui se compose des éléments suivants :

- Ratio des frais de gestion (RFG), et
- Ratio des frais de négociation (RFN)

$$\text{RFF} = \text{RFG} + \text{RFN}$$

Comprendre le RFG et le RFN

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend :

- Les frais de gestion de placements versés au gestionnaire du fonds. Ces frais ne couvrent pas la rémunération de Primerica ou du représentant qui vous offre des conseils et services financiers.
- Les frais d'administration annuels à taux fixe couvrant des services tels que la tenue de registres, la comptabilité, les audits, les coûts de préparation et de distribution des rapports financiers, des prospectus et des autres communications aux investisseurs, les frais de garde, ainsi que les coûts liés aux rapports juridiques, fiscaux et financiers.
- Certaines charges opérationnelles engagées directement par le fonds (telles que les intérêts, les coûts d'emprunt et les dépenses engagées afin de respecter toute nouvelle exigence réglementaire).
- Les taxes applicables sur les frais de gestion et les coûts d'exploitation.

Le ratio des frais de négociation (RFN) reflète :

- Les charges liées aux opérations que l'équipe de gestion de portefeuille encourt lors de l'achat et de la vente de parts d'un fonds ou d'un FNB ou d'une action, qui couvrent les commissions de courtage et les frais de négociation.
- Le RFN des fonds à gestion active, en particulier les fonds d'actions, est généralement plus élevé en raison d'une activité de négociation accrue.



Exemple : Fonds avec un RFG de 1,21 %¹

Le tableau et le graphique suivants illustrent la méthode de calcul des frais que vous payez, et ce à quoi ils servent.

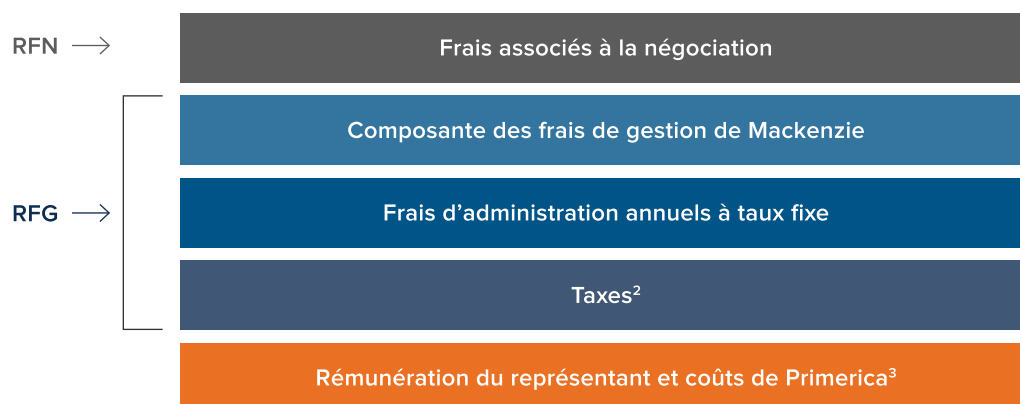
Si vous aviez investi **5 000 \$** dans un fonds dont le **RFG** est de **1,21 %**¹, vous auriez payé **60,50 \$** en frais de gestion et autres frais pour l'année. Ces frais sont inclus dans le prix par part.

Vous auriez également payé votre représentant pour les services qu'il vous fournit par le biais d'un rachat de parts. Ces frais d'acquisition sont négociés avec votre représentant et peuvent varier entre 0 et 5 %. Dans cet exemple, nous supposons une rémunération de **1,3 %**, ce qui équivaut à **65 \$**.

Frais totaux pour des actifs à investir de 5 000 \$

Frais	Pourcentage	Montant
RFG	1,21 %	60,50 \$
RFN	0,01 %	0,50 \$
Primerica/Rémunération du représentant	1,3 %	65,00 \$
Total	2,52 %	126,00 \$

Répartition des coûts de placement



À des fins d'illustration seulement.

¹ L'exemple est basé sur le Fonds équilibré canadien Mackenzie FuturePath (RFG au 30 septembre 2025, série PA).

² Les taux d'imposition applicables sont calculés en établissant la moyenne pondérée des taux d'imposition applicables aux provinces de résidence des investisseurs du fonds. Ainsi, pour calculer le RFG, un taux d'imposition supposé de 10,6 % a été utilisé, reflétant la composition actuelle des porteurs de Placements Mackenzie aussi bien dans les provinces à TVH que celles sans TVH. Le taux d'imposition réel peut différer.

³ Mackenzie percevra et versera les commissions de vente de Primerica ou du représentant en rachetant des parts des fonds à partir du compte de l'investisseur, selon un barème progressif fondé sur l'actif total de l'investisseur, jusqu'à un maximum de 5 %.

Valeur des conseils

Les frais de placement reflètent le travail continu des gestionnaires de fonds professionnels et les conseils précieux offerts par les conseillers financiers. Prendre des décisions financières peut sembler une tâche insurmontable, et les conseils de spécialistes aident les investisseurs à garder le cap sur leurs objectifs et à faire des choix éclairés au fil du temps. Les sociétés de fonds communs de placement offrent

plus qu'un simple accès aux placements : elles fournissent des services de recherche, de surveillance et de gestion active pour que votre portefeuille demeure arrimé à vos objectifs. C'est comme faire appel à un mécanicien de confiance pour entretenir votre voiture : bien que vous puissiez le faire vous-même, son expertise vous fait gagner du temps, réduit les risques et vous procure une tranquillité d'esprit.

Valeur des services offerts par les conseillers financiers

Rigueur en matière de placement – séparer l'argent et les émotions.

Expérience – guider les clients lors des différentes étapes de leur vie, dans chaque cycle économique et dans toutes les conditions de marché.

Convenance des placements – par le choix d'un profil risque-rendement adéquat.

Économie de temps – pour les individus qui jonglent avec une carrière et des responsabilités familiales.

Efficience fiscale – grâce à des instruments d'épargne appropriés et à des solutions de placement fiscalement avantageuses.

Accès à un réseau élargi de professionnels de la finance, notamment des spécialistes en fiscalité et en gestion de patrimoine.

Valeur offerte par Placements Mackenzie

Expertise en gestion de placements fournie par des professionnels chevronnés utilisant des méthodes de placement rigoureuses.

Accès à un vaste éventail d'occasions de placement nationales et mondiales.

Flexibilité grâce à des placements minimaux initiaux et subséquents relativement bas.

Liquidité qui permet aux investisseurs de faire racheter des placements à la valeur marchande actuelle, sous réserve des frais applicables.

Technologie qui permet d'obtenir des rapports de placements exacts et en temps opportun.

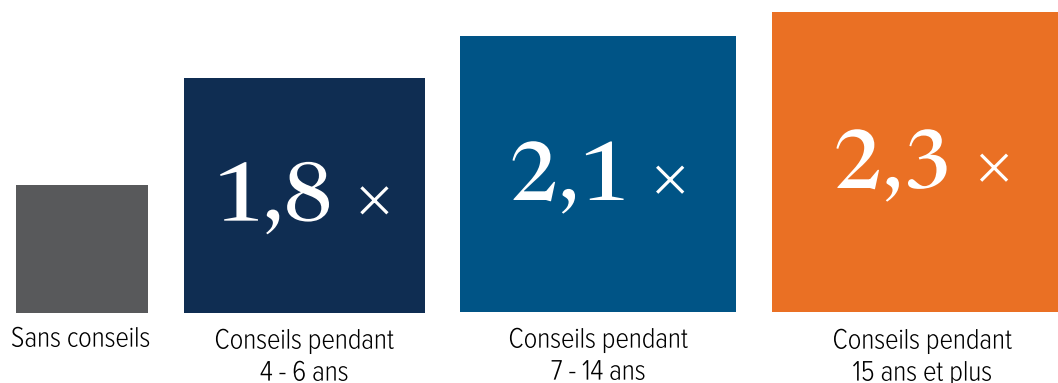
Des outils de placement et de planification financière à placementsmackenzie.com.

La valeur des conseils augmente au fil du temps

Les recherches indiquent que les ménages travaillant avec des conseillers financiers ont tendance à accumuler environ deux fois plus d'actifs financiers que les ménages non conseillés, et cet avantage s'accroît avec le temps. En outre,

les études montrent que les Canadiens qui se fient à des conseils professionnels font état d'un niveau de satisfaction et de confiance plus élevé, et attribuent l'amélioration de leurs habitudes d'épargne et d'investissement aux conseils reçus¹.

Différence dans les actifs financiers des ménages attribuable aux conseils financiers



¹ *La perception des investisseurs canadiens quant aux fonds communs de placement et à l'industrie des fonds communs*, IFIC (2016); *More on the Value of Financial Advisors*, CIRANO (2020).

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les placements dans les fonds communs ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

Le contenu de cette brochure (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son exhaustivité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation. La présente brochure ne doit en aucune façon être interprétée comme un conseil juridique ou fiscal, car la situation de chaque client est unique. Veuillez consulter votre conseiller juridique ou fiscal attitré.